

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 21

**PRESENTS ( 18 )** :MM. ABELIN, SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, Mme LAVRARD, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINE, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 )** : Mme AZIHARI, mandante, a pour mandataire M.SULLI  
M.MEUNIER, mandant, a pour mandataire M.ABELIN

**EXCUSE ( 1 )** : M. PEROCHON

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD**

**OBJET : FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, collectif en milieu rural. Plan d'action en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services de la CAPC - réponse à l'appel à projet**

*Afin de poursuivre le maintien et le développement des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services de son territoire, la CAPC souhaite mettre en place un programme de revitalisation du tissu économique dans les communes, qui s'appuie sur ces objectifs : soutenir l'investissement des entreprises, faciliter les reprises et les transmissions d'activités, maintenir les commerces et services de proximité en centre-bourg et s'adapter aux normes d'accessibilité.*

*A cette fin, la CAPC souhaite engager une opération rurale collective en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne. Elle a à cet effet répondu à l'appel à projet national, pour solliciter l'intervention du FISAC, avant la date butoir du 29/01/2016.*

*Cette opération intitulé "Plan d'action en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services de la CAPC" repose sur le plan de financement prévisionnel ci-dessous, qui fait état, dans son volet "aide à l'investissement des entreprises", de la mobilisation des financements de la CAPC et de l'Etat :*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 14 mars 2016**

**n°10**

**page 2/2**

FISAC CAPC SYNTHESE		BESOINS DE FINANCEMENT HT	RECETTES HT					
			FISAC	CAPC	ENTREPRISES	CCI	TOTAL	
<b>Fonctionnement</b>								
ACTION 1	POSTE ANIMATION ET SECRETARIAT	42 500 €	0 € 0%	42 500 € 100%				42 500 €
ACTION 2	TRANSMISSION D'ENTREPRISE	22 142 €	5 850 € 26%		13 650 € 62%	2 642 € 12%		22 142 €
<b>Investissement</b>								
ACTION 1	AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES	285 850 €	56 000 € 20%	19 350 € 7%	210 500 € 73%			285 850 €
ACTION 2	AIDES AUX ENTREPRISES POUR DES INVESTISSEMENTS D'ACCESSIBILITE	420 000 €	126 000 € 30%	126 000 € 30%	168 000 € 40%			420 000 €
TOTAL HT		770 492 €	187 850 € 24%	187 850 € 24%	392 150 € 51%	2 642 € 0,30%		770 492 €

La réponse pour cet appel à projet est attendue pour le courant du premier semestre 2016.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que le dispositif d'aides en faveur du développement et du maintien des entreprises commerciales, artisanales et de services répond à la stratégie territoriale de la CAPC,

Le bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les aides de l'Etat pour le financement de l'opération "Plan d'action en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services de la CAPC"
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La dépense sera imputée au budget principal, sur le compte 4300-20422-90.10.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 15/03/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

